



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déficits publics

Question écrite n° 79641

Texte de la question

M. Marc Dolez demande à M. le ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en oeuvre du plan de relance, de lui indiquer de manière la plus précise possible comment il envisage de traduire, dans son domaine de compétences, la récente décision du Premier ministre de baisser de 10 % les dépenses d'intervention de l'État au cours des trois prochaines années.

Texte de la réponse

Le plan de relance bénéficie de crédits budgétaires au titre d'une mission dédiée, intitulée « plan de relance de l'économie ». Cette mission a été créée pour une période de deux ans et prendra fin le 31 décembre 2010. De ce fait, la récente décision du Premier ministre de baisser de 10 % les dépenses de l'État au cours des trois prochaines années ne trouve pas à s'appliquer au plan de relance.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79641

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Plan de relance

Ministère attributaire : Plan de relance

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2010, page 6001

Réponse publiée le : 13 juillet 2010, page 7927